



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 2 JUILLET 2026

N° B02_07_2026_05 - Refonte du règlement de fonctionnement des accueils péri et extra-scolaires des enfants de 3 à 12 ans - Rentrée scolaire 2026 (annexe)

Annexe(s) :

- *Règlement de fonctionnement des temps Périscolaire & Extrascolaire*

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
30	20	7	27	3

Pour : 27	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 26 juin 2026

L'an deux mille vingt six, le deux juillet, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 00, Salle de La Béronne à Melle, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

AUDÉ Laurent, BERNARD Eric, BOUYER Nadia, BRENET François, BRILLAUD Chantal, CHARPENTIER Patrick, COUSIN Sylvie, ÉMERIT Christian, FOUCHÉ Étienne, FOUCHÉ Patrice, LARGEAU Vanessa, MANN Grégory, MICHELET Fabrice, NEE Nicole, PELTIER Jérôme, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, SAINTIER Marie-Emmanuelle, SPATICO Marlène, WATTEBLED Frédéric

Etaient représentés :

ARCHIMBAUD-BOIROUX Guénaëlle (pouvoir donné à BERNARD Eric), BALLAND Cyril (pouvoir donné à MICHELET Fabrice), CHESNEAU Etienne (pouvoir donné à RAGOT Nicolas), GAYET Olivier (pouvoir donné à PELTIER Jérôme), HERISSE Mathieu (pouvoir donné à BOUYER Nadia), HEURTEBISE-DANIAUD Murielle (pouvoir donné à COUSIN Sylvie), PICHON Gilles (pouvoir donné à ÉMERIT Christian)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

LEQUIEN Ryan, MATHIAS Sandrine, PAGENEAU Liliane

Le quorum étant atteint, le bureau communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie COUSIN

Refonte du règlement de fonctionnement des accueils péri et extra-scolaires des enfants de 3 à 12 ans - Rentrée scolaire 2026 (annexe)

Annexe(s) :

- *Règlement de fonctionnement des temps Périscolaire & Extrascolaire*

Vu l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations de compétences accordées par le conseil communautaire au bureau communautaire ;

Vu la délibération n° C07_05_2026_03 du conseil communautaire du 7 mai 2026 relative aux délégations de compétences au bureau communautaire et au président, plus particulièrement l'alinéa « 19. La décision sur l'établissement et l'adoption des règlements intérieurs de fonctionnement des différents services publics intercommunaux non délégués » ;

Vu la délibération n° B15_05_2025_08 du 15 mai 2025 relative au règlement de fonctionnement des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) Enfance (3-11 ans) ;

Vu la délibération n° B15_05_2025_10 15 mai 2025 relative au règlement de fonctionnement des services périscolaires 2025-2026 ;

Considérant la politique de la Réussite de l'enfant et parcours éducatifs menée en faveur des enfants 3-12 ans ;

Considérant la volonté d'organiser les services de la direction de l'Education, dans ce sens, et notamment, de structurer la Direction en bassins de vie et tranches d'âge ;

Considérant qu'il y a lieu de fusionner les règlements de fonctionnements des ACM et des services périscolaires en un unique règlement, dans ce cadre ;

La direction de l'Education se structure en bassins de vie et tranches d'âge.

Les règlements de fonctionnement sont actuellement proposés par structures communautaires.

C'est pourquoi, la communauté de communes Mellois en Poitou doit se prononcer en faveur d'une refonte du règlement de fonctionnement des accueils péri et extra-scolaires des enfants de 3 à 12 ans pour la rentrée scolaire 2026.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER le règlement de fonctionnement des accueils péri et extra-scolaire des enfants de 3 à 12 ans tel qu'annexé, à compter de septembre 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme.

La secrétaire de séance

Le Président



Gybric COUSINLET
Président chargé de la politique
développement et de la
revitalisation des centres
bourgs
15 juillet 2026